



PASSAGE LONJON

*Immobilier*

---

**BAREME D'HONORAIRES**

---

Les barèmes ci-dessous correspondent aux honoraires maximums concernant les transactions immobilières de l'agence PASSAGE LONJON IMMOBILIER.

Les honoraires des transactions sont directement payés par la partie qui est désignée sur le mandat de vente (Vendeurs – Acquéreurs) ou sur l'avenant le complétant.

En général, la commission d'agence sera supportée par le Mandant, avec qui le mandat de vente est rédigé. Toutefois, en cas de mandat de recherche ou dans le cadre d'une succession, les frais deviendront à la charge des acquéreurs.

Les frais d'agences seront réglés le jour de l'acte authentique par le notaire référencé sur le dossier de vente, contre remise d'une facture.

### **Barèmes d'honoraires**

<b>MONTANTS</b>	<b>HONORAIRES</b>
0€ à 60 000€	6 000€
60 001€ à 180 000€	8%
180 001€ à 340 000€	7%
340 001€ à 600 000€	6%
600 001€ à 1 000 000€	5%
1 000 001€ à 3 000 000€	4%
3 000 001€ et +	3%

Les tarifs ci-dessus sont exprimés en TTC, comprenant un taux de TVA en vigueur applicable à la transaction immobilière.

Dans le cas d'une signature d'un mandat exclusif avec l'Agence, les honoraires sont automatiquement réduits de 1%.